



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 27/05/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 juin 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Étaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C
Délibération n°10

DELIBERATION

Rapporteur : Mme BRUGAT

Objet : Tarifs ALSH – séjours d'été 2015

Le service EASA organise dans le cadre de l'Accueil de Loisirs deux séjours accessoires à Saint PE de Bigorre (65) pendant les vacances d'été 2015 :

- Semaine du 06 au 10/07/2015 : séjour pour les 13-16 ans pour 16 jeunes
- Semaine du 03 au 07/08/2015 : séjour pour les 9-12 ans pour 16 jeunes

Sur avis favorable de la Commission Education en date du 21 Mai 2015, il est proposé les tarifs suivants : **190 € par jeune et par séjour.**

Quotient familial	Reste à la charge des familles	PRIX FAMILLE
QF<357 €	15%	28,50 €
357,01 €<QF<449 €	20%	38,00 €
449,01 €<QF<567 €	30%	57,00 €
567,01 €<QF<723 €	42%	79,80 €
723,01 €<QF<820 €	55%	104,50 €
820,01 €<QF<905 €	70%	133,00 €
QF>905,01 €	100%	190,00 €

Identifiant unique*: 040-214003139-20150603-2015_C10-DE

Envoyé en préfecture, le 08/06/2015 - 16:05

Reçu en préfecture, le 08/06/2015 - 16:12



* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "Landespublic" (TALP)

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable aux tarifs.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES